



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Nord

Arrêté N°2024-054

---

## ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

\*\*\*\*\*

Place Auguste Lainelle  
Dimanche 14 Juillet 2024

---

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;

Vu le Code de la route ;

Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les pouvoirs de police du Maire ;

Vu les festivités organisées par la municipalité à l'occasion du 14 juillet sur la place Auguste Lainelle à HAVELUY ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès pendant la durée de l'évènement et de prévenir les accidents.

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Place Auguste Lainelle, le dimanche 14 juillet 2024 à partir de 08 heures 00 jusqu'à 12 heures 00.

#### Article 2 :

Des panneaux de type BK 6A1 (stationnement interdit) ainsi que des barrières de sécurité seront disposés à l'entrée de la place par les services techniques municipaux.



Hôtel de Ville  
Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy  
Tel : 03 27 44 20 99

Article 3 :

Tous les véhicules laissés en stationnement gênant conformément aux dispositions prises dans le présent arrêté seront susceptibles d'être enlevés et mis en fourrière, aux frais et risques de leurs propriétaires, outre les amendes encourues.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 5 :

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, chef de la CSP Valenciennes Agglomération ;
- Aux riverains.

Fait à Haveluy, le 27 juin 2024

Le Maire,



*Jean-Paul RYCKELYNCK*

